



rupture conventionnelle du contrat pendant la période d'essai?

Par **Tatiana51**, le **13/03/2009** à **11:01**

Bonjour à tous,

voici ma situation:

Je travaille depuis début décembre dans une société où je ne me sens pas bien... l'ambiance est mauvaise, mon chef ne peut pas me voir... toujours est-il que j'en suis arrivée au point de vouloir démissionner mais qui dit démission dit pas de droits au chômage.

J'ai signé un CDI donc début décembre et j'ai une période d'essai de 6 mois, renouvelable 1 fois (et ils m'ont dit clairement qu'elle serait renouvelée).

La solution serait donc la rupture conventionnelle de contrat mais j'ai quelques questions à ce sujet:

- L'entreprise doit-elle me verser des indemnités malgré le fait que je sois en période d'essai? (si elle doit en verser, ils n'accepteront jamais!)
- Peuvent-ils m'imposer de prendre mes congés légaux et jours de RTT?
- Etant en période d'essai, puis-je entamer une procédure de rupture conventionnelle?

Avez-vous une expérience personnelle à me faire partager à titre d'exemple? Avez-vous d'autres solutions pour rompre ce contrat de façon à ce que je ne me retrouve pas au rmi? Toute réponse sera la bienvenue,

Je vous remercie par avance de votre aide,
Tatiana